

LE COMITÉ DES FÊTES

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE VÉLOS FLEURIS

JEUDI 14 JUILLET 2022

Article 1 : Objet du concours

Les participants devront décorer un vélo, comme ils l'entendent, dans le respect d'une décoration fleurie. Ils pourront utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier, matériaux de récupération ou recyclés). **Une seule consigne : faire preuve d'originalité !**

Article 2 : Date du concours

Le concours est organisé par le Comité des Fêtes et se déroulera le jeudi 14 juillet 2022 à partir de 11h30.

Article 3 : Modalités de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne.

Article 4 : Critères de sélection et de notation

Le jury se réunira à la fin de la présentation des vélos, prévue à 12 h 00, pour noter puis délibérer afin de déterminer les lauréats du concours. Le participant aura le choix de se présenter sur son « vélo » ou à côté. Chaque membre du jury attribuera une notation selon les critères suivants : - **Aspect général** - **Respect du thème** - **Originalité**

Article 5 : Organisation du jury

Chaque participant se présentera à son arrivée auprès de la table d'inscription, il y recevra un numéro qu'il devra conserver jusqu'à la remise des récompenses. Le jury sera composé de 2 personnes au moins qui seront choisies par les organisateurs. Le jury désignera les « vélos » gagnants.

PROGRAMME : - 11h30 : Rendez-vous sur l'aire de basket/handball du terrain de sport pour l'inscription et le passage devant le jury - 12h15 : remise des prix.

Article 6 : Répartition et récompenses

Les lauréats du concours recevront une récompense.

Article 7 : Modification

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables.

Article 8 : Responsabilité

Le Comité des Fêtes ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de toute défaillance technique, matérielle et logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu. Le Comité des Fêtes ne pourra non plus être tenue responsable des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix/lot.

Article 9 : Autorisation

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet, presse, ...).

Article 10 : Inscription

Le bulletin d'inscription (joint en annexe) et le présent règlement (disponible sur www.marcelcave.fr) doivent être obligatoirement donnés, complétés, lors de l'inscription. L'inscription est gratuite.

Article 11 : Acceptation

Les responsables légaux autorisent leur(s) enfant(s) à participer au concours. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents. Les participants et responsables légaux de chaque enfant acceptent sans réserve le règlement intérieur du concours ainsi que toutes les décisions prises par le jury.

Le Président

Le Secrétaire

Ulrich CUVILLIER

Claude RÉMY



LE COMITÉ DES FÊTES

Bulletin d'inscription au Concours de vélo fleuri

Jeudi 14 juillet 2022

Prénom : _____

NOM : _____

Adresse : _____

Représentant légal : _____

(pour les enfants mineurs)

Signature :

Numéro attribué : _____

(réservé à l'organisateur)